Nations Unies S/PV.6582



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6582e séance

Mercredi 13 juillet 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Westerwelle	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Radebe
	Bosnie-Herzégovine	M. Alkalaj
	Brésil	M. Patriota
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Bogdanov
	France	M. Douillet
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Brites Pereira
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Bellingham

Ordre du jour

Admission de nouveaux Membres

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Soudan du Sud (S/2011/420)

11-41268 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Soudan du Sud (S/2011/420)

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la présence de S. E. le Secrétaire général Ban Ki-moon à la présente séance.

Au titre de la question inscrite à son ordre du jour, le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Soudan du Sud. Ce rapport est publié sous la cote S/2011/420.

Au paragraphe 3 du rapport, le Comité recommande au Conseil de sécurité d'adopter un projet de résolution concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Soudan du Sud. Je tiens à féliciter le Comité de sa décision unanime de recommander l'admission de la République du Soudan du Sud à l'Organisation des Nations Unies.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil lors de consultations préalables, je propose que le Conseil adopte, sans vote, le projet de résolution figurant au paragraphe 3 du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je déclare donc que le projet de résolution figurant au paragraphe 3 du rapport du Comité d'admission de nouveaux membres (S/2011/420) est adopté sans vote en tant que résolution 1999 (2011).

Je vais communiquer au Secrétaire général la décision du Conseil de sécurité recommandant l'admission de la République du Soudan du Sud à l'Organisation des Nations Unies, pour qu'il la transmette à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 60 du Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la demande de la République du Soudan du Sud.

Je vais maintenant, au nom des membres du Conseil, faire une déclaration en ma qualité de Président du Conseil de sécurité :

> « Le Conseil de sécurité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'admettre la République du Soudan du Sud en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à exprimer mes félicitations à la République du Soudan du Sud en cette occasion historique.
>
> Le Conseil note avec une profonde satisfaction que la République du Soudan du Sud s'est solennellement engagée à soutenir les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et à accomplir les obligations que celle-ci prévoit.
>
> Nous attendons avec intérêt le jour prochain où la République du Soudan du Sud se joindra à nous en qualité de Membre de l'Organisation et où nous pourrons travailler aux côtés de ceux qui la représenteront. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2011/14.

Le Conseil a ainsi achevé l'examen de la question dont il était saisi.

La séance est levée à 10 h 20.